

■ **Création de cheminées, G. Blanchetti**, à Penthelaz
(FOSC du 14.05.1998, p. 3280). Par décision du 27 novembre
2001, prenant effet le 15 janvier 2002, le Président du Tribunal de
l'arrondissement de La Côte a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 1088 du 28.01.2002
(00323338 / CH-550.0.022.964-4)